

Impôt sur le revenu

● (1552)

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au cours de ce débat sur le bill C-11, présenté par mon collègue l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien). On pourrait dire enfin qu'il s'agit d'une espèce de bill omnibus parce qu'il touche de nombreux secteurs de l'économie. Ce projet de loi se veut un effort supplémentaire du gouvernement fédéral en vue de participer avec l'entreprise privée et les gouvernements provinciaux à la relance de l'économie qui, actuellement, traverse une période difficile.

Je veux parler aujourd'hui, monsieur le président, en tant que ministre responsable de l'Expansion économique régionale, un ministère qui est voué au développement de l'économie, mais qui également veut contribuer à faire l'unité dans ce pays. C'est un ministère qui a beaucoup de succès dans plusieurs régions et plusieurs provinces. En même temps, c'est un ministère qui est critiqué et j'aurai l'occasion de revenir un peu plus tard sur certaines de ces critiques. Enfin, au cours de ce débat, la plupart des orateurs ont fait état de l'action du ministère—très peu dans l'opposition ont mentionné ses réussites, ils se sont surtout attardés à parler des échecs, mais ils se sont surtout attardés avant tout à parler des choses qu'on n'aurait pas faites et qu'on aurait dû faire. L'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), par exemple, et également l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) ont tous deux fait certaines critiques et, dans certains cas, des suggestions.

Je voudrais dire, monsieur le président, que le Canada est un compromis politique entre des intérêts locaux, régionaux, économiques, ethniques, linguistiques, religieux, et l'on pourrait même ajouter que c'est aussi un compromis entre diverses idéologies. L'histoire a voulu que nous soyons unis mais en même temps que certaines régions soient plus pauvres que d'autres à un moment ou à un autre. Ce qui est important de retenir de tout cela, c'est que nous devons prendre conscience des difficultés que traversent certaines régions et prendre tous les moyens à notre disposition, et en créer d'autres au besoin, pour corriger ces difficultés. Nous devons cependant cesser de refaire constamment le procès des ancêtres, des discriminations passées dont nous avons tous été à divers moments les victimes sur un plan ou sur un autre. Le ministère de l'Expansion économique régionale a été mis sur pied pour tenter de réduire les inégalités régionales. Notre rôle est donc de tenter de distribuer assez largement la croissance économique le plus équitablement possible, de rapprocher le plus possible les occasions d'emplois et les possibilités de revenus des régions, celles en particulier à croissance lente à côté de celles du reste du pays, et cela sans nuire dans l'ensemble au développement de ces autres régions.

On ne veut en aucune façon, monsieur le président, par notre action nuire ou retarder le développement d'autres régions qui sont plus favorisées. Notre but, pour être plus précis, c'est de créer de nouveaux centres de croissance dans des régions où le potentiel de croissance n'a pas été pleinement réalisé. Le Canada a besoin de villes grandes et fortes, parce qu'elles sont nécessaires à son épanouissement, mais il requiert également une base économique ferme d'un océan à l'autre. Il

n'est pas facile de faire disparaître les inégalités qui ont été créées et qui se sont développées pendant pratiquement deux siècles d'histoire, mais particulièrement au cours du dernier siècle.

Il est bien évident qu'un seul ministère durant une très courte période n'a pu et ne pourra pas pour quelques années encore corriger d'une façon substantielle ces inégalités. Nous avons au cours des sept dernières années tenté plusieurs expériences, expérimenté plusieurs programmes, soit seuls, unilatéralement, au niveau fédéral, ou conjointement avec les autorités provinciales et les organismes en place. Certaines et un très grand nombre même de ces expériences se sont avérées de bons succès. D'autres, pour des raisons évidentes, n'ont pas connu le même degré de succès, et dans certains cas, bien sûr, nous avons connu des échecs. C'est malheureusement de ces échecs qu'on entend le plus souvent parler. Les histoires intéressantes sont prises pour des choses normales, autrement dit les succès ce sont des choses qu'on doit normalement connaître. Ce que l'on critique vertement ce sont les échecs ou les demi-succès. On m'accusait récemment de ne pas être capable de répondre à des questions précises, de ne pas suffisamment tenir compte du nombre de chômeurs et de la gravité de leur situation.

Monsieur le président, je répète à la Chambre que l'objectif de notre ministère, ainsi que mon objectif personnel, et je suis certain celui poursuivi par mes deux prédécesseurs à la direction de ce ministère, étaient de combattre le chômage et d'amener une amélioration dans le développement de l'économie des régions dites défavorisées. Et il est certain que c'est là le mandat que le Cabinet a donné à ce ministère, un mandat que tous reconnaissent comme étant difficile. Et notre objectif, comme je le disais il y a quelques jours dans une réponse à la Chambre, notre objectif et mon objectif, enfin l'idéal à atteindre, ce serait qu'il y ait des emplois disponibles pour tous les hommes et pour toutes les femmes qui veulent vraiment et qui ont besoin de travailler.

L'avenir du Canada, monsieur le président, m'intéresse plus que son passé, même si son passé est une histoire assez extraordinaire, et je voudrais dire que mon ministère veut jouer et jouera un rôle valable dans le développement de ce pays pour autant qu'il demeurera un instrument d'interventions ponctuelles. Et c'est justement ce rôle qui est particulièrement difficile, et que certaines personnes, certaines régions, certains groupes de personnes ne conçoivent pas toujours comme nous l'avons voulu. C'est un ministère d'interventions ponctuelles, c'est-à-dire qu'avec les provinces, les organismes, les entreprises, nous identifions des secteurs d'intervention, nous établissons conjointement un plan conjoint d'action face à un potentiel à réaliser, et nous nous entendons sur une enveloppe budgétaire et sur une période au cours de laquelle ce programme s'étalera. C'est cette action qui est ponctuelle. Lorsque le travail est accompli, nous nous retirons, et il est normal qu'il en soit ainsi.

Monsieur le président, tant que j'aurai une responsabilité à la direction de ce ministère, je refuserai toujours qu'il devienne un ministère d'interventions statutaires, parce qu'à ce moment-là on ne ferait que jouer le rôle que plusieurs autres ministères peuvent très bien jouer, et l'on perdrait cette dimension qui nous a été donnée lorsqu'il a été créé, cette dimension sélective, voire même discriminatoire dans certains cas, parce qu'on doit choisir parmi les options, on doit accepter des